

Monuments aux morts



En cette période commémorative du 92ème anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, il est bon de rappeler aux plus jeunes générations, le tribut payé par le sang versé des jeunes blanzanniers de l'époque, Lourd tribut : 45 tués plus les blessés sur une population s'évaluant aux environs de huit cent personnes. L'armistice ayant été signé le 11 novembre 1918 à Rethondes en forêt de Compiègne la guerre avait pris fin.

Le projet d'érection du monument aux morts pris naissance en l'année 1922. Le maire de la commune était monsieur Marsaudon François (ayant eu lui-même son fils de tué).

Le 4 juillet 1922 eu lieu à la mairie une réunion extraordinaire à 21h.

Etaient présents en plus du maire : Mrs Delor, Faure, Marot, Morgaud, Rodier, Rouffaud, représentants la majorité des membres du conseil.

Etaient absents : Mrs Couvidou, Laurent, Delage, Ducourtieux, et Texier
Secrétaire de séance Mr Morgaud.

Mr le maire présente au conseil le projet qu'il a fait rédiger pour l'érection d'un monument aux morts pour la guerre.

Le conseil, après en avoir pris connaissance approuve le projet dont le montant s'élève à 12 150 francs, et décide que la dépense sera réglée ainsi qu'il suit :

1 Le montant total de la souscription communale s'élevant à 3 903 francs.

2 Le surplus soit 8347 francs sera payé par le crédit de 9 000 francs inscrit au chapitre additionnel du budget de 1922 sous le titre de « Erection d'un monument aux soldats de la guerre morts pour la France »

Le conseil décide en outre que pour favoriser les ouvriers de la commune, le travail sera exécuté par lots et les traites de gré à gré seront présentées pour chaque lot.

Le conseil décide enfin que le monument sera placé sur la place publique, face à la mairie, à trois mètres environ du caniveau en arc de cercle qui limite cette place.

Délibéré du maire les jours, mois et année sus dits tous les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme le 9 juillet 1922.

Le maire Mr Marsaudon

Lu et approuvé sous la réserve que les entrepreneurs, fournisseurs justifieront et stipuleront dans leurs contrats que les diverses parties du monument commandé, ne sont pas de fabrication allemande.

Limoges le 20 octobre 1922

Pour le préfet

Le secrétaire général de la préfecture

Détails du Monuments

Soldat Fantassin : tenue bleue horizon avec bandes molletières (2eme uniforme)

Casque.

Armé du fusil Lebel, baïonnette au canon.

Face avant du monument : Croix de la légion d'honneur en métal.

Face arrière : Croix de guerre taillée en relief dans le granit.

Pour informations complémentaires :

Sont inscrits sur le monument, les noms des morts tués ou morts suite de blessure de guerre, de 1939-1945 aux nombres de 10 sur une plaque de marbre additive.

Sur deuxième plaque de marbre additive un disparu lors de la guerre d'Indochine.